

Certificat d'Arrhes ou Acompte

HAYANGE, le : date

Nom et prénom du vendeur : à remplir

Domicilié : à remplir

Déclare avoir vendu mon véhicule :Modèle

Immatriculé : à remplir

Nom et prénom de l'acheteur : à remplir

Domicilié :Montant

Pour la somme de : à remplir

Somme en toutes lettres : à remplir

Acompte versé par virement le (date) : à remplir

Somme en toutes lettres :Mille euros

Solde à régler par virement bancaire : à remplir

Avant la livraison prévue à partir du : date

Personnel

Réalisé en double exemplaire

Signature du vendeur

Précédée de la mention

« Bon pour accord »

Signature de l'acheteur

Précédée de la mention

« Bon pour accord »

SI VOUS VENDEZ VOTRE VOITURE, NE CONFONDEZ PAS ARRHERS ET ACOMPTE

Vous désirez vendre votre véhicule, l'éventuel acheteur propose de vous verser une somme d'argent (en général 10% de la valeur totale du véhicule) pour retenir sa future acquisition, vous acceptez. Affaire conclue. Oui, mais a-t-il versé des arrhes ou un acompte ? Ces deux termes, souvent employés l'un pour l'autre ont pourtant une signification différente dont l'importance se manifeste surtout en cas de litige.

A QUOI S'ENGAGENT ACHETEUR ET VENDEUR ?

1. ACOMPTE

Si le terme "ACOMPTE" est mentionné sur le reçu, la commande ne peut être annulée. Vendeur et acheteur sont engagés :

- a) L'un à céder la voiture commandée,
- b) L'autre à en prendre possession en réglant le solde de sa valeur.

Celui qui ne respecte pas ses engagements peut être condamné à payer des dommages et intérêts.

2. ARRHERS

Le terme "ARRHERS" mentionné sur le reçu permet aux deux parties d'annuler la commande. Si c'est le client qui renonce à son achat, il doit abandonner au vendeur la somme initialement versée. De son côté, le vendeur qui revient sur sa décision doit payer à l'acheteur le double des arrhes reçues.

3. AUCUNE PRECISION

Si aucune précision n'est indiquée sur ce reçu, il est entendu que la somme versée est considérée comme un ACOMPTE, d'où l'intérêt de faire préciser la nature de la somme versée.

Personnel